

SAINT-JODARD



2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette dernière année s'est achevée avec l'espoir de retrouver « notre vie d'avant ». Notre commune a poursuivi ses actions pour contribuer à faciliter l'accès à la vaccination COVID19 pour les personnes les plus vulnérables en collaboration avec La CCFE pour le centre de vaccination de Feurs, et avec les centres du Roannais.

Solidarité. Si l'amélioration de la situation sanitaire nous a permis de recouvrer certaines de nos habitudes sociales, la crise en Ukraine a douché cet élan d'optimisme, et nous plonge à nouveau dans un climat de tension que nous ne pensions plus envisageable en Europe. Je tiens à remercier tous ceux qui ont répondu aux appels de dons en faveur du peuple Ukrainien que nous avons relayés. La commune a décidé conjointement avec la CCFE, de prendre une délibération afin de participer à un fond de subvention d'urgence au profit d'une association locale pour venir en aide aux réfugiés Ukrainiens.

Communication. Les parutions du « Gildarien » tout au long de l'année, nous permettent de vous informer au plus près des événements rythmant la vie de la commune.

Notre station « ILLIWAP », qui vous permet d'être alerté et mis au courant d'événements sur vos smartphones en temps réel, compte près de 150 abonnés. Cette application s'enrichit de nouvelles fonctionnalités (sondage, signalement, ...) qui vous permettront de nous remonter des informations ou avis. Nous souhaitons également, « rajeunir » le site internet de la commune afin de le rendre plus efficace pour les Gildariens comme pour tous ceux qui recherchent des informations sur notre village et ses alentours.

Vous retrouverez dans cette édition du « Bulletin Municipal », les informations concernant les principaux événements vécus à Saint-Jodard en 2021, mais aussi les nouvelles réalisations, les projets de l'équipe municipale pour ces prochaines années, et des informations utiles et instructives sur les actions de la Municipalité.

Convivialité. Nous avons renoué avec la fête patronale qui a permis à tous de se retrouver. En septembre, la « fête du parc » a été organisée à l'occasion de l'inauguration de ce bel espace à la fois plus vaste et plus accueillant, propice aux jeux pour les plus jeunes, à la promenade, au farniente et aux échanges pour les autres. Les Gildariens ne s'y sont pas trompés, et ont répondu présents à ces deux manifestations qui ont éclairé un horizon embrumé par les contraintes sanitaires. Je remercie tout particulièrement le Comité des Fêtes qui a largement contribué comme à son habitude au succès de ces deux manifestations.

Réalisations. L'équipe municipale a réalisé ou mis en route des projets au cours de cette année, entre autres :

- la rénovation complète de l'éclairage public, en lampes à led, qui représente une modernisation des équipements mais aussi des économies de fonctionnement substantielles et un amortissement en moins de 6 ans,
- la rénovation et l'isolation de l'appartement 2 de l'école particulièrement dégradé, et la pose de volets roulants pour tout le bâtiment scolaire, qui permettront la valorisation du bien de la commune, des recettes de location plus importantes et des économies d'énergie,
- les travaux de voirie au Sault.

Nous avons pu rassembler des financements nécessaires à la réalisation de ces projets grâce à nos partenaires que nous remercions (le SIEL et l'Etat pour l'éclairage public, la région et le département pour le bâtiment scolaire, le département pour les travaux de voirie).

Actions en cours. Nous avons par ailleurs relancé le processus de la démolition de « l'ancienne bonneterie » par EPORA, propriétaire actuel, qui avait laissé enliser le dossier. Cette réhabilitation du terrain s'accompagnera de la construction de logements. Préoccupés du devenir des locaux de l'ancien EPHAD, nous poursuivons nos efforts pour contribuer, en collaboration avec la propriétaire, à une solution pour leur reprise.

A notre demande, notre partenaire la SAGE/SIEL a effectué une étude concernant l'efficacité énergétique des installations communales (mairie, école, cantine, ex Salle des fêtes, appartements, piscine...) de manière à limiter nos consommations et moderniser des équipements obsolètes.

Nous avons également obtenu du département qu'une étude concernant les aménagements de la commune soit menée par ses services techniques de manière à contribuer au plan d'aménagement du centre bourg.

Suite à la confirmation de la Communauté Saint-Jean de quitter Saint-Jodard, de se regrouper sur le Prieuré Notre Dame de Rimont en Saône et Loire, et de son apparente volonté de résilier le bail emphytéotique qui la liait au département propriétaire des lieux, nous nous étions d'ores et déjà mis en recherche d'une solution alternative. A cet effet, nous avons répondu à une offre de l'état pour l'accueil de services du ministère de l'intérieur dans le cadre d'une délocalisation. Si notre dossier s'est avéré solide pour les représentants de l'état, la décision de la communauté de transmettre finalement le bail à l'Institut Alliance Plantatio qui occupe désormais les lieux, a mis fin à notre démarche. A noter que le département propriétaire ne pouvait s'opposer à ce transfert.

Finances. Vous pourrez constater, dans les pages suivantes, que nos finances sont saines grâce à des économies sur les dépenses de fonctionnement, et malgré des dotations qui s'érodent. Notre taux d'endettement est au plus bas. Nous disposons de marges de manœuvre pour l'investissement. Cependant, leur utilisation doit rester mesurée et rigoureuse.

Projets. A partir des réflexions que le conseil municipal avait menées l'an dernier et que nous avons déjà partagées avec vous, l'équipe municipale a construit un projet pluriannuel à la fois ambitieux pour notre commune dans ses objectifs et réaliste dans les conditions de sa réalisation. Attaché à ce que le plan de financement et de réalisation de ce projet soit solide, je souhaite que son lancement ne se fasse que lorsque nous aurons toutes les garanties sur l'accompagnement de l'Etat, de la Région, du Département, de la CCFE, voire de l'Europe, et bien sûr de nos banques.

Il s'agit de nous doter d'un bâtiment communal qui mutualise les espaces pour satisfaire des besoins multiples comme, des services publics étendus au-delà de ceux de la Mairie, l'agence postale, la cantine scolaire, un outil d'animation et de réunion à disposition des associations, l'École, les particuliers et des entreprises, un lieu culturel et sportif...

Ce bâtiment répondra au niveau d'exigence actuel en matière de construction et de fonctionnement, tant sur le plan de la sobriété énergétique, de sa polyvalence et de son ergonomie.

Le projet étaler sur un plan pluriannuel 2022 2026, comporte trois phases essentielles :

- la démolition de l'ex salle des fêtes vétuste, inadaptée et non conforme,
- la construction d'un nouveau bâtiment exemplaire en terme énergétique,
- la réhabilitation des locaux actuels de la Mairie en trois appartements adaptés PMR avec terrasse, pour répondre à la demande à laquelle nous ne pouvons satisfaire aujourd'hui.

En 2022, nous engageons la phase d'évaluation des solutions techniques et des coûts associés. La décision d'engager la réalisation du projet sera conditionnée par le niveau de subventions sur lequel nous pourront compter, de notre contribution et d'un emprunt. Nous reviendrons vers vous rapidement pour partager ces informations.

Par ailleurs, nous poursuivrons nos actions concernant :

- le développement du tourisme sur le territoire et l'accueil des randonneurs (Chemin Terre de Tisseurs et chemins des bords de Loire), des cyclistes (Véloire) et des camping-cars.
- le cheminement piéton du Dansard à la Gare SNCF,
- le maintien et le développement du commerce de proximité, de l'activité artisanale et agricole,
- l'entretien de la voirie communale,
- les rénovations des appartements du parc locatif communal,

Vigilance. Nous restons particulièrement attentifs à l'évolution de dossiers qui auront un impact important sur nos objectifs :

- le futur SCOT Sud Loire qui encadrera les prochains PLU/PLUI , et possibilité de construire de nouveaux logements,
- les conséquences de la baisse des dotations sur la fiscalité directe,
- l'aménagement de la ZAIN de Balbigny et son impact sur notre territoire,
- notre capacité à accueillir des familles, de proposer des services pour les enfants en bas âge, et le fonctionnement du RPI,

Nous devons aussi être prêts à répondre à de véritables défis tels que :

- l'évolution des modes de transports et le maintien de la gare SNCF,
- la collecte des déchets et les conséquences de sa fiscalité,
- le transfert de compétence de l'assainissement collectif pour 2026,
- le réseau d'eaux pluviales,
- la gestion des ressources en eau,
- le transfert sans moyen financier, de la responsabilité GEMAPI de l'Etat à la CCFE (gestion du risque inondation),

Associations. De nouvelles associations naissent. L'association des jeunes de Saint-Jodard « Les gildariens de la table ronde » qui est en cours de création et l'association culturelle « Vivre à Saint-Jod'Art » témoignent du dynamisme de la vie associative dans une phase de reprise post Covid.

Toutes ces actions ont pour but de développer l'attractivité de Saint-Jodard tout en préservant la qualité de notre environnement naturel, et de rendre encore plus facile et plus agréable la vie des Gildariens.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe municipale qui œuvre pour que nos projets avancent et se concrétisent, les collaborateurs de la Mairie qui contribuent au quotidien au bon fonctionnement de nos services aux Gildariens, aux associations et à tous ceux qui participent activement au « vivre ensemble » à Saint-Jodard.

Je veux croire que l'avenir nous réserve de meilleures nouvelles pour les mois qui viennent et que raison, sagesse et bienveillance l'emporteront. Vous pouvez compter sur l'engagement de toute l'équipe municipale pour contribuer avec vous à ce qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Jodard.

Restant à votre écoute, je vous souhaite bonne lecture !

Le Maire
Dominique RORY

Table des matières

Infos	5
Les compétences territoriales	6
Résultats de Fonctionnement du budget principal 2021	9
Investissements au budget principal 2021	10
Fiscalité locale.....	10
Bilan exploitation de la piscine municipale	10
Tarifs au 01 ^{er} janvier 2022.....	11
Réalisations	12
Travaux en cours.....	13
Projet de réorganisation des services	14
Politique de l’habitat	14
SCOT Sud-Loire.....	17
Tourisme	18
L’office de tourisme Forez-Est	20
Ecole.....	21
Recensement des jeunes de 16 ans	24
Service National Universel	24
Demande de carte d’identité	25
Numéros utiles des services à proximité	26
Cyber Sécurité	27
Gendarmerie.....	27
Les bébés STARS de 2021	29
Mariage	30
Notre trio de centenaires	30
A bientôt ! bienvenu !.....	31
Au revoir à... ..	31
Environnement.....	32
Communication	34
Associations.....	34
Evènements 2022.....	36
Vie locale.....	37
Les outils d’antan	38
Lexique des abréviations	39

Agence postale

04 77 62 65 54
Du lundi au vendredi
9h30-12h30

Paroisse

04 77 27 25 76
Lundi : 9h-12h
Mardi 09h-17h
Jeudi 9h-17h

Déchèterie d'Epercieux

09 71 00 49 86
Lundi 14h00-17h30
Du mardi au vendredi :
8h30-12h et 14h-17h30
Le samedi : 8h30-17h30

Mairie

04 77 63 42 42

<https://www.saint-jodard.fr/>

Lundi : 8h30-12h30
Mardi : 13h30-18h30
Mercredi : 8h30-12h30
Jeudi : 8h30-12h30 13h30-16h
Vendredi : 8h30-12h30 13h30-16h
Un service de photocopies est
disponible au secrétariat

Eau

Bombarde 04 77 65 40 64

Assainissement collectif

Mairie de Saint Jodard

Assainissement non collectif

CCFE 04 77 94 49 61

Urgences:

Saur : 04 69 66 35 09

Epicerie Chez Julia

04 69 34 65 23

Mardi : 7h30-12h30 15h30-19h
Mercredi : 7h30-12h30
Jeudi : 7h30-12h30 15h30-19h
Vendredi : 7h30-12h30 15h30-19h
Samedi : 7h30-12h30 15h30-19h
Dimanche : 7h30-12h30

Ecole

04 77 63 41 57

Garderie :

De 7h30 à 8h30 et
de 16h30 à 18h00

Association Saint Louis Marie

Grignon de Montfort

Récupération objets et vente solidaire

06 88 98 33 48 ou 06 31 36 69 09

Mercredi 14h-17h30

Samedi 9h-12h 14h-17h30

Déchets ménagers

04 77 28 29 38

Jour de collecte
2021, mercredi des
semaines impaires

Les compétences territoriales

Les compétences des collectivités (commune, département, région) sont définies par le législateur et non par les collectivités elles-mêmes. Elles sont régies par plusieurs principes dont par exemple, le fait qu'une collectivité ne peut pas exercer une tutelle sur une autre, la subsidiarité, selon laquelle une autorité ne peut prendre une mission que si celle-ci ne peut pas être prise en compte à l'échelon inférieur. La loi NOTRe de 2015 a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes (gestion de l'eau, de l'assainissement non collectif, coordination de l'aménagement du territoire, zones d'activités, accueil des gens du voyage, gestion des déchets, aide à l'habitat).



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

La région exerce principalement ses compétences dans les domaines suivants : Formation et enseignement (lycée, formation professionnelle, alternance, apprentissage), développement économique, aménagement du territoire, infrastructures transports non-urbains, environnement, grands équipements, logement et habitat, culture-vie sociale-jeunesse-sports-loisirs. Elle contribue financièrement à la réalisation de projets communaux.



Le département de La Loire exerce principalement ses compétences dans les domaines suivants : action médico-sociale (enfance, handicap, personnes âgées, soutien aux familles, RSA), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales, voirie, équipement rural, transports routiers), formation et enseignement (collèges), culture (Bibliothèque, musée, sport, tourisme, patrimoine), sécurité (SDIS), environnement. Il apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de leurs projets et la réfection des voiries.



Le fonctionnement de la Communauté de Communes de Forez-Est est semblable à celui d'une commune avec un exécutif, un conseil communautaire et des commissions intercommunales, qui s'appuient sur des services administratifs et techniques (42 communes, 64 000 habitants, 71 Conseillers Communautaire, 183 agents). Les principales compétences exercées sont :

Obligatoires : aménagement de l'espace pour des actions d'intérêt communautaire (SCOT, PLUI,..), actions de développement économique (zones d'activité, soutien aux commerces, tourisme,...) gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et collecte et traitement des déchets, Mise en œuvre du Plan local de l'Habitat - PLH

Facultatives : actions de protection et mise en valeur de l'environnement, construction, entretien, fonctionnement d'équipements destinés à la petite enfance (crèches), culturels et sportifs, écoles de musique, salles de spectacles, manifestations culturelles, gestion d'équipements sportifs et de loisirs, gestion des centres de loisirs, actions sociales, création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, création et gestion de maisons de services au public, politique du logement et du cadre de vie, transports urbains et scolaires, Instructions des demandes de permis de construire et d'autorisations de travaux, Financement du logement et de l'habitat, Aides indirectes au développement économique

Mais aussi : TIC, THD, développement du numérique, création et gestion de Crématorium, soutien financier et/ou technique aux porteurs de projets d'intérêt communautaire dans les domaines de l'emploi / la formation / l'Insertion / la santé / le social / la culture et le sport, promotion et valorisation du territoire de la Communauté de Communes à travers les médias, transport / mobilité/Sécurité

Les quatre niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines de l'action sociale, la voirie, le sport, le tourisme, et la culture.



Les communes bénéficient de la clause de compétence générale elles disposent ainsi d'une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions. Ceci les autorise à régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires, état civil, vie électorale, recensement citoyen, assainissement collectif :

Compétence	Partenaire	Mission
Eclairage public	SIEL	Aide financière et technique
Etat civil, élections	Tribunal Judiciaire	Corrections état civil
	Insee	Données statistiques
	Archives départementales	Conservation des archives
	Bureau du service national	Convocations des jeunes recensés
Fiscalité communale	Finances publiques	Validation des comptes Recouvrement
Sécurité	SPA Arche Noé	Fourrière animale
	SDIS	Sécurité incendie
	Gendarmerie	Sécurité de la population Circulation et stationnement
Formation Enseignement	RPI St Georges Pinay St Jodard	Organisation de la petite section à la fin de la primaire
	Education nationale	Suivi des scolarités, gestion enseignement
Urbanisme et habitat	EPORA	Réhabilitation des friches
	CCFE	Élaboration des documents règlementaires d'urbanisme (PLU)
		Traitement des permis de construire et des autorisations de travaux
		Gestion parc de logements
Environnement	SMRBV	Gestion du barrage de Villerest
	Bombarde/Saur	Distribution de l'eau potable
	Saur	Gestion des eaux pluviales
Assainissement non collectif	Simacoise/Saur	Délégation de compétence
Assainissement collectif	Agence de l'eau/Saur	Protection et gestion des milieux aquatiques
Action Sociale	ARS	Maison Personnes âgées
	CAF	Haltes garderies
Culture-Vie Sociale- Jeunesse-Sports et Loisirs		Musée
	Office du tourisme	Aménagements touristiques
	CCFE	Manifestations culturelles
Aménagement du territoire-Bâtiments Infrastructures et transports	Département/Région	Voirie communale
		Aménagement Foncier
Économie	CCFE/Région	Transports scolaires
		Aides indirectes au commerces
Compétences régaliennes	Préfecture	Etat-Civil
		Organisations des élections

Cette liste de compétences n'est pas exhaustive puisque la clause générale de compétences autorise des initiatives locales comme par exemple la reprise d'un commerce local dans une commune, l'aide à l'implantation d'un cabinet médical etc...

Au sein de l'équipe municipale, chacun se rend disponible pour participer aux instances communales, pour mener des actions dans le domaine de ses attributions :

RORY Dominique, MAIRE

Responsable commission Finances, président de la CCID, délégué à la Bombarde
Conseiller CCFE, membre de la commission des Finances CCFE et de la CLECT, Conseiller
Départemental suppléant

BRUYERE René, 1ER ADJOINT

Responsable bâtiments et équipements communaux, assainissement, membre commission
communale voirie, Finances,
Conseiller suppléant CCFE, délégué SIEL Bombarde, Membre de la commission CCFE de
l'aménagement du territoire, Membre de la commission CCFE de la Mobilité et du Transport

DUREL Philippe, 2EME ADJOINT

Responsable commission voirie, membre CCID et commission communale des Finances,
Délégué SMRBV et Bombarde, délégué suppléant CLECT, Membre de la commission Économie,
Agriculture et Commerces

CHEYLUS Arnaud

Délégué office tourisme, affaires scolaires, SIEL, responsable commission communale
convivialité, membre CCID
Membre de la commission Tourisme, Membre de la commission Environnement

PION Irène,

Responsable salle des fêtes, membre des commissions communales CCID, convivialité,
fleurissement

LABE Jean-Paul,

Délégué suppléant Bombarde, membre commissions communales CCID, voirie, bâtiments et
équipements communaux, assainissement, fleurissement,

BOUTET Patrice,

Responsable commission électorale, fleurissement, membre commission communale
communication,
Membre de la commission CCFE Santé, Social, Insertion

HAZELLE Claire,

Déléguée enfance jeunesse, correspondante défense, responsable commission communale
communication,
Membre de la commission CCFE Jeunesse

BRETHONNIER Anthony,

Délégué suppléant SMBRV, à l'office tourisme forez-est, et aux affaires scolaires et culturelles,
Membre de la commission CCFE Culture, Sport et Événementiel

OBLETTE Jean-Luc,

Responsable technique piscine

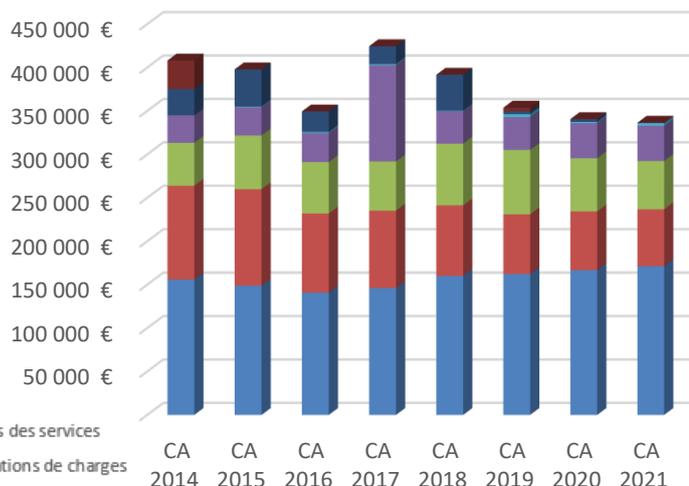
Résultats de Fonctionnement budget principal 2021

PRINCIPALES RECETTES



■ Impôts et taxes ■ Dotations et participations ■ Produits des services
 ■ Autres produits gestion courante ■ Opérations d'ordre entre section ■ Atténuations de charges
 ■ Produits exceptionnels

EVOLUTION des RECETTES



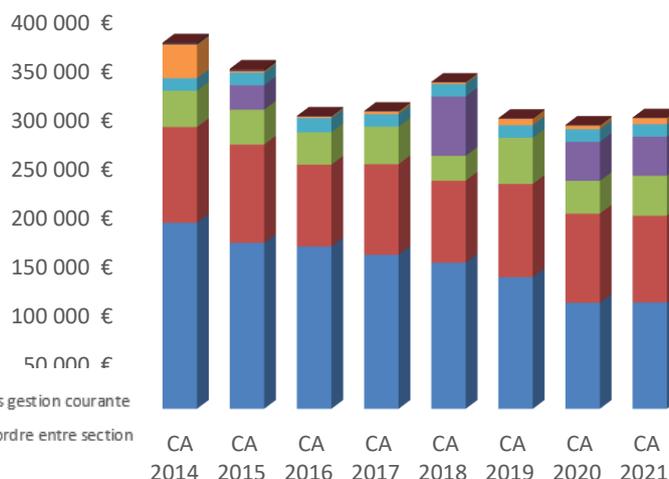
Une baisse significative des dotations de l'état (en rouge clair) impacte sévèrement nos revenus (de 111K€ en 2014 à 65K€ en 2021). Les autres recettes sont globalement stables et les montants de location d'appartements perçus sont à la hausse. Une tendance au resserrement de nos ressources est donc manifeste.

PRINCIPALES DÉPENSES



■ Charg. pers. et frais assimilés ■ Charges à caractère général ■ Autres charges gestion courante
 ■ Dotations aux provisions ■ Atténuations de produits ■ Opérations d'ordre entre section
 ■ Charges financières ■ Charges exceptionnelles

EVOLUTION des DÉPENSES



Des économies ont été réalisées grâce aux charges de personnel en diminution sur plusieurs années et à la maîtrise des autres dépenses.

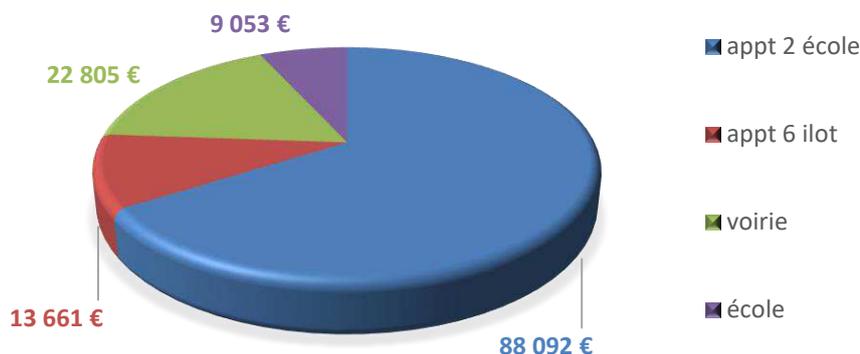
Synthèse des résultats	Fonctionnement
Recettes	336 489,76 €
Dépenses	298 125,77 €
Résultat de l'année 2021	38 363,99 €
Solde reporté 2020	298 519,49 €
Dépenses engagées en 2021 mais payés sur 2022	
Total à reporter au budget 2022	336 883,48 €

Grâce à une gestion rigoureuse et malgré des recettes en baisse, le résultat de fonctionnement reste excédentaire chaque année et permet de dégager des ressources pour alimenter l'investissement.

Le détail des dépenses et recettes est disponible sur le site de la commune.

Investissements au budget principal 2021

REPARTITION DES COÛTS DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS*



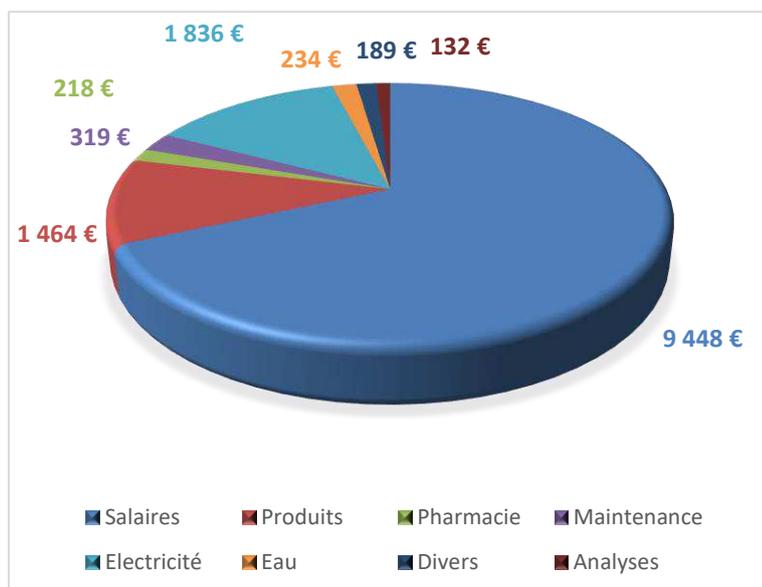
*Les chiffres présentés concernent les dépenses qui ont été engagées pour des réalisations de 2021. Elles ont été réglées en 2021 ou le seront en 2022.

Fiscalité locale

Les taux communaux n'ont pas été revus à la hausse depuis 2009.

- Taxe d'habitation 4,56%
- Taxe sur le foncier bâti 12,30%
- Taxe sur le foncier non bâti 31,09%

Bilan exploitation de la piscine municipale



En 2021, le fonctionnement de la piscine municipale pour les deux mois de la saison, s'est avéré particulièrement mauvais que ce soit en termes de fréquentation que sur le plan financier. Météo et situation sanitaire ont pesé lourdement sur les recettes et les dépenses. Peu d'entrées, recettes de moins de 1900 €. Et des dépenses, essentiellement fixes, qui ont dépassé 12000 €. L'exploitation des piscines municipales se solde toujours par un déficit. La nôtre est vieillissante et nécessitera des

investissements importants dans les années qui viennent. Nous nous devons de réduire de manière drastique ses dépenses de fonctionnement, au regard de notre modeste budget communal. Pour ce faire, nous recherchons une solution à la fois économe du denier public et pérenne pour continuer à mettre à disposition cet équipement.



au 1er janvier 2022

Assainissement

Abonnement au réseau d'assainissement : 27 € HT
Taxe d'assainissement : 1,02€ HT
Droit de raccordement au réseau d'assainissement :
- 1 245€ HT pour les particuliers
- 2 532€ HT pour les collectivités.

Salle d'animation

- Week-end Habitants : 200 €
- Week-end Extérieurs : 300 €
- ½ journée : 100 €
- Associations locales : gratuité
- Caution : 300 €
- Nettoyage effectué par la commune : 100 €
- Prêt sono comité 50 €
(Pierre-Emmanuel Chazelle : 06 89 79 52 59)

Concessions

Pleine terre (par m²) :
- 30 ans : 120 €
- 50 ans : 270 €
Columbarium :
- 15 ans : 500 €
- 30 ans : 700 €
- 50 ans : 1 000 €

Tables et bancs

Réservation gratuite pour les Gildariens,
(Pierre-Emmanuel CHAZELLE
06 89 79 52 59)

Garderie 20/21

Gratuite pour les 3 écoles du RPI jusqu'à 18h00
Au-delà, 15 €/quart d'heure entamé

Piscine

Entrée individuelle >3 ans : 3 €
Carte familiale 10 Entrées : 25 €
Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Cantine 21/22

Tarifs à prix coutant 3,75 €/repas.
Menus et tarifs identiques pour les 3 écoles du RPI.

Chapiteaux

A louer pour 50 €/chapiteau
(Pierre-Emmanuel CHAZELLE 06 89 79 52 59)
(sans montage)

Réalisations

Aménagement du bourg et du parc



Fin du projet en 2021 avec l'installation des tables et des jeux supplémentaires au parc, puis des jeux à l'école.



Salle d'expositions

Suite à sa réfection, la salle des archives a été transformée en salle d'exposition et abrite pour l'instant le musée de la commune. L'objectif de ce musée est de faire revivre l'histoire riche de notre commune en proposant un voyage dans le temps à partir de l'époque du sanatorium jusqu'à aujourd'hui.

Il s'enrichit petit à petit au fil des découvertes de chacun.

L'animation du musée et le travail de recherche sera désormais porté par l'association « vivre à st Jod'art ». Si vous détenez des objets ou documents susceptibles d'intégrer la collection, prenez contact avec l'association.



Appartement 6 îlot communal

Des travaux de rénovation ont été effectués pour remettre en état l'appartement 6 de l'îlot communal. Les fenêtres de toit ont été changées et les peintures refaites, l'escalier a été déplacé pour gagner de l'espace dans la pièce à vivre, une cuisine intégrée a été installée. Le montant des travaux s'élève à près de 13 000 €. L'appartement a été reloué immédiatement.

Ecole numérique

Les travaux de mise en place de l'école numérique sont finalisés pour un montant total de plus de 9 000 €. Les travaux ont concerné des modifications de l'installation électrique et de celle des réseaux. Les équipements pour les deux classes destinées aux élèves comme à leurs professeurs se composent de deux ordinateurs portables, de deux vidéoprojecteurs, de douze tablettes et de deux visionneuses.

Voirie

Les travaux sont terminés. Au niveau du tunnel de chemin de fer sur le chemin du Sault, l'enrobé, le curage des fossés et la consolidation des bas-côtés ont été refaits. Ces travaux de réfection ont été exécutés pour un montant de 18 400 € TTC.

Cette opération la commune a obtenu le soutien financier du département à hauteur de 50%.

Eclairage public

L'éclairage public de la commune obsolète a été remplacé par des lampadaires LED. Les objectifs de notre projet étaient de moderniser une installation vieillissante, pour une part obsolète, voir même ne respectant plus les normes, tout en réduisant le coût de fonctionnement. Les nouveaux équipements ont permis de remplacer tous les lampadaires, de réduire sensiblement d'une part l'impact néfaste de l'éclairage nocturne sur la faune et d'autre part l'empreinte carbone de la commune.

Le coût global de l'opération est de 70 340 €. Nous avons obtenu une prise en charge par le Syndicat des Energies de la Loire à hauteur de 55 %, le restant étant réparti entre la commune et l'Etat au travers d'une enveloppe de dotation rurale à l'équipement. Les économies dégagées en termes de consommation électrique et de coût de la maintenance permettront un amortissement de notre investissement sur environ 6 ans.

Travaux en cours

Voirie

Une réfection globale des chemins est envisagée pour l'année 2022 pour un montant prévisionnel de 20 000 € HT environ. Dans l'ensemble, notre voirie est en bon état mais pour la maintenir il est important de faire des reprises de l'enrobé et une stabilisation des accotements sur de petites sections, comme cela a été fait en 2021 sur le chemin du Sault. Nous devrions obtenir pour ces travaux une subvention de 10 000 € de la part du département. Par ailleurs, nous effectuerons des travaux relatifs à l'écoulement des eaux pluviales de manière à éviter leur déversement dans le réseau d'assainissement collectif, préjudiciable au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Appartement 2 école

L'appartement 2 de l'école était particulièrement dégradé. Sa rénovation a nécessité la destruction totale des aménagements intérieurs pour pouvoir opérer une rénovation efficace. Le chiffrage prévisionnel de ce projet s'élevait à plus de 75 000 € HT, financé pour 50 % par la région dans le cadre du plan de relance.

L'isolation a été considérablement renforcée en comble et aux murs. Les pièces ont été redistribuées et les plafonds descendus. Les installations sanitaires, de plomberie et d'électricité ont été complètement renouvelées. Salle de bains, toilettes, cuisine ont été équipées à neuf. Toutes les peintures de l'appartement, des escaliers, de l'entrée ont été également refaites. Les abords extérieurs ont été restaurés. Tous les volets du premier étage du bâtiment, particulièrement vétustes, ont été remplacés par des volets roulants électriques.

Ces travaux nous permettront de remettre très rapidement sur le marché cet appartement (T4) agréable et lumineux, dans des conditions de location optimales.



Ancienne bonneterie

Après des négociations « serrées » et animées, une nouvelle convention a été signée entre la commune, la communauté de communes et l'organisme EPORA.

Les travaux de destruction devraient débuter en 2022. Les terrains ainsi requalifiés seront cédés par EPORA pour la construction de logements individuels.

Diagnostic de territoire

En 2022 le département, dans le cadre d'un partenariat avec notre commune, mène une étude pour l'optimisation des aménagements de la commune.

Ce diagnostic comportera un état des lieux, une analyse et des préconisations. Cette étude viendra alimenter nos décisions concernant l'évolution de nos aménagements et équipements, et appuyer les demandes de subvention que la commune adressera à tous les organismes dans les années à venir.

Etude de la SAGE sur les consommations énergétiques

Nous avons mandaté en 2021 le service aide à la gestion des énergies (SAGE) du syndicat des énergies de la Loire (SIEL), pour qu'il mène une étude globale en vue du renouvellement des systèmes de chauffage des différents bâtiments de la commune.

Les chaudières actuelles datent pour la plupart des années 1980-1990, et leur coût de maintenance comme les risques de panne sérieuse ne cessent de croître.

Le diagnostic permettra dans le cadre d'un plan pluriannuel d'établir l'opportunité d'un réseau de chaleur, de déterminer les travaux d'économies d'énergies pour le chauffage et les autres types de consommation, de définir les modes d'énergie à privilégier pour le chauffage, et de prioriser les projets.

Projet de réorganisation des services et création de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite

Nous avons mis à l'étude un projet communal global pour les années 2022-2026. Nous avons documenté cette étude afin de la soumettre à nos partenaires (Etat, Région, Département, SIEL, et autres agences publiques susceptibles d'apporter un financement). Nous avons rencontré en tout début 2022 les représentants de ces organismes afin de leur présenter notre projet. Ils ne disposaient pas encore de tous les éléments permettant de nous garantir les aides nécessaires et donc d'orienter efficacement nos décisions.

La CCFE nous a d'ores et déjà accordé une aide à hauteur de 150 000 € sur les coûts de démolition du bâtiment SDF et de création de trois appartements adaptés PMR.

Une étude technique est nécessaire. Elle constitue une première phase indispensable à la décision de poursuite du projet. En accord avec la Préfecture, une demande de subvention auprès de l'Etat a d'ores et déjà été faite pour assurer le financement de cette étape.

Politique de l'habitat



Un diagnostic réalisé entre septembre 2018 et mars 2019 par la communauté de communes de Forez-Est a ainsi fait apparaître quatre grands enjeux :

1. Revitaliser les cœurs de bourgs et cœurs de villes,
2. Aménager durablement le territoire,
3. Favoriser les parcours résidentiels des habitants,
4. Répondre à des besoins spécifiques (logement des seniors, des jeunes, d'urgence...).

Ce diagnostic a mobilisé des élus des communes de Forez-Est ainsi que des partenaires tels que l'Etat, le Département, le SCOT Sud Loire, les bailleurs sociaux, ...

Sur cette base, la Communauté de Communes de Forez-Est a défini sa feuille de route en matière d'habitat autour de **3 lignes directrices fortes** répondant aux préoccupations des communes :

- ➔ **Mon Centre Bourg : revitalisation des centres-bourgs/centres-villes,**
- ➔ **Habitat + : amélioration de l'habitat,**
- ➔ **Logements pour tous : développement d'une offre de logements pour tous.**

Revitalisation des centres bourgs



La communauté de communes dans le cadre d'une opération « **Mon Centre-Bourg** », aide financièrement via le versement de fonds de concours, et techniquement les communes dans la réalisation d'opérations habitat en centre-bourg.

Notre commune a été retenue pour son projet d'aménagement du Centre Bourg.

De plus, la communauté de communes peut également aider financièrement, sous certaines conditions, les particuliers qui, en centre-bourg, effectueront des travaux de rénovation de logements vacants depuis plus de 2 ans afin de les remettre sur le marché du logement ou d'en faire leur résidence principale. Pour être éligible au dispositif, le coût global du projet doit être de 10 000 € TTC minimum, les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art par un professionnel et justifier de leur conformité aux normes environnementales, de sécurité et de bonne exécution.

 Communauté de communes de Forez-Est
Service Aménagement du territoire
2, rue Michel Laval
42340 Veauche
04 82 74 01 31

 amenagement@forez-est.fr

Amélioration de l'habitat



Rénov'actions42, est un service public créé par les collectivités de la Loire en partenariat avec les banques et les professionnels du bâtiment. Les conseillers de Rénov'actions42 accompagnent gratuitement les particuliers et les aident à monter leur projet de rénovation de leur habitat afin d'en améliorer la performance énergétique : conseil, diagnostic, travaux, financement.

Ils aident les particuliers à faire les meilleurs choix !

Un conseiller énergie de Rénov'actions42, service public gratuit pour améliorer la performance énergétique de l'habitat, tient une permanence à la mairie de Balbigny – 20 rue du Onze Novembre, tous les 2^e mardis du mois de 9h à 12h.

Ou, appelez...

 **Renov'action 42** : www.renovactions42.org ou 04 77 41 41 25

Logements pour tous



est un réseau d'associations présent partout en France. Inscrit dans l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale. Il favorise l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables (les personnes âgées et handicapées, les jeunes et les familles monoparentales, les cas d'urgence). Il agit également auprès des collectivités, et avec le soutien des institutions, pour apporter des réponses habitat adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires.

Une aide est apportée pour la réalisation de travaux liés à la perte d'autonomie.

Vous souhaitez en savoir plus sur les services de SOLIHA :

 **SOLIHA** au 04 77 43 08 80

Nouveauté : Gérer Mes biens immobiliers



impots.gouv.fr

Ce nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » est proposé aux propriétaires, particuliers ou professionnels, depuis le 2 août 2021 et accessible depuis l'espace sécurisé du site des impôts.

Ainsi, tout propriétaire, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, peut consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

À terme ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

Permanence architecte : Une mission de conseil architectural porté par le département



Le Département met à disposition des particuliers et des collectivités un service gratuit de conseil en architecture.

- **Un conseil adapté et gratuit :** pour les particuliers qui veulent construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover leur habitation... et qui s'interrogent sur le choix de l'implantation, le choix des matériaux, la lecture des règles de construction, les intervenants bâtisseurs à solliciter...
- **Un professionnel indépendant à leur service :** Le Département missionne des architectes indépendants, pour orienter les particuliers dans la définition de leur projet, le choix d'implantation, l'aménagement d'un espace de vie, l'adaptation à la perte d'autonomie ou l'insertion dans l'environnement immédiat. Ils peuvent également les informer sur les techniques d'isolation efficaces, le choix des matériaux, ou encore les guider dans les démarches administratives et les différentes étapes d'un projet de construction...
- **Des permanences sur rendez-vous deux lundis par mois :** Sur la commune, l'interlocuteur est M. Philippe Jambresic. Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous deux lundis par mois à la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement (MDHL) de Roanne (5 rue Brison à Roanne) visio possible sur certaines permanences.

Pour prendre rendez-vous, contactez la MDHL de Roanne au :

 Maison Départementale de l'Habitat et du Logement au 04 77 78 39 94, permanence à Roanne



Plus d'information sur le site du Département :

https://www.loire.fr/jcms/c_13081/l-assistance-architecturale

Révision du SCoT Sud Loire (Schéma de Cohérence Territoriale)



Le SCoT définit les objectifs à atteindre des grands territoires en matière d'aménagement du territoire.

Pour nous, c'est le Scot Sud Loire qui s'applique. Il est en révision depuis le 29 mars 2018, afin de permettre de disposer d'un nouveau document sur les 198 communes du périmètre (réparties sur 4 EPCI: Saint-Etienne Métropole, Loire-Forez Agglomération, et les Communautés de Communes de Forez Est et des Monts du Pilat).

Deux enjeux majeurs se détachent :

1. Répondre aux besoins des habitants (nourrir la population, préserver la santé, fournir l'énergie suffisante)
2. Faire face aux enjeux climatiques (réduire l'artificialisation des sols, les déplacements, moderniser le parc de logements et s'adapter au changement climatique)

L'application de ce SCoT à notre échelle a des conséquences au niveau de notre plan local d'urbanisme.

Ce document qui, à l'échelle de la commune (PLU), ou de la CCFE (PLUI) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire et conditionne donc les règles locales de permis de construire.

A travers le SCoT, au niveau des PLU, Le législateur a prévu notamment deux objectifs majeurs :

1. Objectif 2031 : Limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels, boisés (espaces consommés 2021-2031 = 50% des surfaces consommées 2011-2021),
2. Objectif 2050 : zéro artificialisation nette supplémentaire (Un sol artificialisé est un sol imperméabilisé en raison d'une construction ou d'un revêtement, ou stabilisé et compacté, ou constitué de matériaux composites).

A ce stade, en cas de non-respect des délais SCoT à partir de 2026, et des délais PLU à partir de 2027, aucune autorisation d'urbanisme ne sera plus délivrée, même dans les secteurs constructibles.

Par ailleurs, les réglementations en vigueur énoncent les grands principes de constructibilité suivant par ordre de priorité :

1. Privilégier le renouvellement urbain (démolir pour construire),
2. Densifier à l'intérieur du tissu urbain,
3. Prévoir des zones constructibles supplémentaires, si les deux priorités précédentes sont insuffisantes par rapport aux objectifs de développement.

En conclusion, bien que ne disposant pas de PLU, notre faible consommation de surfaces ces dix dernières années ainsi que nos projets de constructions qui s'appuient sur la destruction préalable de friches (réalisation des travaux du parc, projet EPORA, projet de bâtiment communal) nous autorisent à nous considérer comme de « bons élèves » en ce domaine et à demander une souplesse dans l'application de nouvelles règles inadaptées à des petites communes comme la nôtre. Position que nous avons déjà défendue dans le passé et que nous continuerons à défendre.

Tourisme

Les Sentiers de randonnée



Le sentier « Terre de Tisseurs » a été officiellement inauguré ce 1^{er} avril 2022.

Son tracé est à retrouver sur le site de l'office du tourisme de forez-est. Saint-Jodard en est une étape ! <https://www.terredetisseurs.com/terre-de-tisseurs>



Les sentiers de randonnée du syndicat du Barrage de Villerest qui longent les bords de **Loire** sont aussi à découvrir. De nombreuses randofiches sont à votre disposition sur le site Rando Loire de la Fédération Française de Randonnée.



<https://www.ffrando-loire.fr/10-nouvelles-randofiches-barrage-de-villerest/>



Vue sur La Loire, le pont de la Vourdiat et Vézelin-sur-Loire, à partir de **l'aire de pique-nique** de Saint-Jodard

Saint-Jodard accueille promeneurs, randonneurs, cyclistes de passage, et leur propose de se mesurer aux différentes boucles à partir du village !

Notre parc offre la possibilité de pause et de bivouac.

Vélo Cyclo...



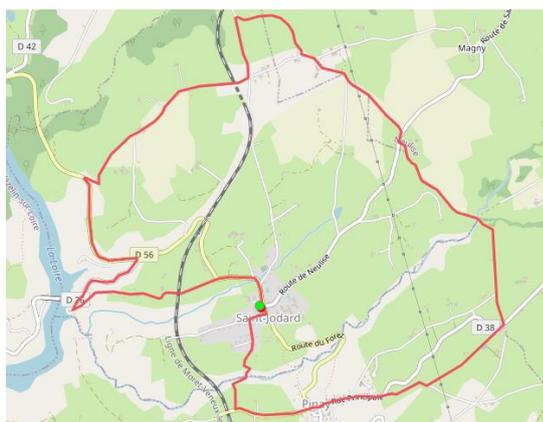
L'itinéraire **Véloire** vous invite à découvrir à vélo la partie amont du dernier fleuve sauvage d'Europe : La Loire.

Aujourd'hui, ce parcours est aménagé de Montrond-les-Bains jusqu'à Paray-le-Monial, en attendant des aménagements

futurs en remontant vers la source.

La Véloire offre un autre visage de la Loire, une véritable échappée verte et intimiste où villages et châteaux se succèdent sur 140 km. Au départ de la station thermale de Montrond-les-Bains, vous suivez le cours du fleuve sur de petites routes à travers le bocage ligérien.

Le voyage continue dans un cadre champêtre sur la voie verte du tranquille canal de Roanne à Digoin. Paray-le-Monial et sa célèbre basilique marque la fin de la Véloire avant d'envisager, pourquoi pas, une poursuite le long de la Loire sur l'EuroVelo.



...et VTT aussi...

Voici une des boucles VTT à partir de Saint - Jodard proposée sur les sites VTT

Distance : 12.4 km
Dénivelé : 259 m

Camping-car



Un projet d'aire de camping-car est à l'étude sur la commune.

Notre village, idéalement situé sur la route touristique des bords de Loire, voit passer de nombreux touristes pendant la saison estivale, notamment des camping-caristes.

L'objectif est de les inviter à s'arrêter pour découvrir notre patrimoine et nos commerces en leur mettant à disposition d'une part une aire de vidange près du bourg pour leur véhicule et d'autre part une aire de stationnement en bord de Loire. C'est aussi un moyen d'éviter les vidanges sauvages...

Cette aire nous permettra d'être référencé comme village d'accueil pour les touristes.



L'office de tourisme Forez-Est

Evénements, visites guidées, randonnées, boutique, billetterie...

Tout au long de l'année, l'office de tourisme Forez-Est vous propose ses nombreux services tout en contribuant à la valorisation du territoire. Découvrez les temps forts de l'année 2022 sur Forez-Est !

Du 31 mars au 3 avril 2022 - 48h de la création textile

Organisé par le Musée du Tissage et de la Soierie de Bussières et le Musée de la Cravate et du Textile de Panissières, les 48h de la création textile est le rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de tissus !

Cette manifestation biennale rassemble musées, entreprises, artisans, créateurs et jeunes diplômés autour des savoir-faire textiles d'hier et d'aujourd'hui.

En 2022, la 4ème édition a eu pour thème : "La Route de la soie".

A cette occasion, l'office de tourisme vous proposait plusieurs visites d'entreprises textiles du territoire, des expositions, un concours et un défilé spectacle.

Plus d'infos sur www.terredetisseurs.com

Avril 2022 – Une nouvelle saison pour les Détours de Forez-Est

Chaque année, l'office de tourisme propose une sélection de visites guidées d'avril à octobre.

Au programme des visites de villes et villages, des visites spéciales familles, des visites insolites, des visites d'entreprises (et notamment des entreprises textiles en Terre de tisseurs) ou encore des balades accompagnées à pied et à vélo.

Plus d'infos sur www.visites-forez-est.com.

Juillet 2022 – Lancement de la billetterie des saisons culturelles du territoire

Les quatre bureaux d'information touristique de Forez-Est proposent la vente de billets pour les saisons culturelles du territoire. Certaines saisons ouvrent les réservations dès début juillet. Rappelons que la billetterie pour les saisons culturelles, ainsi que pour de nombreux événements et spectacles ponctuels, est disponible toute l'année à l'office de tourisme.

Plus d'infos sur www.forez-est.com.

Juillet-août 2022 – Les accueils hors les murs

Tout au long de l'été, l'office de tourisme se déplacera sur des événements, sur Forez-Est et ses alentours, afin de présenter ses services et de promouvoir le territoire. Des conseillers en séjour seront présents avec un stand aux couleurs de l'office et proposeront aux touristes comme aux locaux de nombreuses idées de sorties, de découvertes et de balades sur le territoire. Documentation touristique, boutique, animations, jeux... venez nous rencontrer !

Octobre 2022 – Le mois des saveurs Foréziennes

Chaque année depuis sa création, l'office de tourisme Forez-Est met à l'honneur les métiers de bouche du territoire lors du Mois des saveurs Foréziennes. Des ateliers et balades gustatives sont programmés pour mettre en valeur les restaurateurs, producteurs et artisans du goût du territoire. Un programme gourmand pour petits et grands.

Plus d'infos sur www.visites-forez-est.com.

Décembre 2022 – La boutique de Noël

Les bureaux d'information touristique de Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières ont une boutique avec de nombreux produits locaux : produits alimentaires, cosmétiques, bijoux, poteries, coffrets cadeaux, etc. Des cartes cadeaux pour des sorties locales sont également disponibles ainsi que des chèques cadeaux valables dans certains commerces du territoire. A l'approche des fêtes, c'est l'occasion de trouver des idées de cadeaux originaux tout en contribuant à mettre en lumière le savoir-faire local.

Plus d'infos sur www.forez-est.com.

Ecole

Fin d'année scolaire 2020/2021



En avril :
Décoration de
la cour avec
des craies de
trottoir pour le
100^{ème} jour
d'école, 100
fleurs ont été
dessinées !



En mai/juin : Course d'orientation et roller organisée par Kévin GIRAUD, animateur de l'ASAJ (Association Sport Activités Jeunesse), pour les 2 classes

Départ de maîtresse Valérie vers une autre orientation professionnelle.



Maîtresse Adeline

- S'occupe de la classe des CP et CE1
- A assuré le remplacement de la directrice jusqu'à son retour



Maîtresse Millie

- S'occupe de la classe des CP et CE1 le jour de décharge de direction



Maîtresse Ornelle

- S'occupe de la classe des CE2 le mardi et jeudi



Maîtresse Ophélie

- S'occupe de la classe des CE2 les lundi et vendredi
- Est à Pinay le mardi et le jeudi à Vezelin sur Loire



Fabienne et Véronique

- Gèrent les temps périscolaires



Rentrée 2021
L'équipe
pédagogique

SPORT : Piscine pour les CP CE1

Comme en 2020, un cycle « piscine » a été financé par les 3 communes du RPI pour permettre aux enfants de passer leur brevet d'aisance aquatique. L'examen consiste à :

- effectuer un saut dans l'eau,
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- franchir une ligne d'eau ou passer sous un objet flottant.



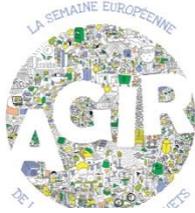
EXPRESSION CORPORELLE :

« mandalas humains »
La mise en scène des corps, l'écoute, la collaboration ne sont pas toujours aisées, mais c'est un bon exercice de vie de classe !



NOTIONS FONDAMENTALES : « l'heure »

Cela paraît si simple mais ce n'est pas si facile à comprendre !



CITOYENNETE : Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (du 20 au 28 novembre 2021), le RPI s'est mobilisé et les élèves ont été invités à déposer des objets dont ils n'avaient plus l'utilité. Au lieu d'être jetés, ils peuvent être utiles à d'autres ! Livres, sujets de décoration, petit électronique, jeux, jouets, vaisselle, etc.

SPORT : Cycle adresse pointer ou tirer ?

L'espace en goro du parc est le terrain idéal pour rouler les boules ! Les élèves ont appris à pointer en essayant de viser une cible au sol et à tirer en lançant la boule dans un pneu. Pour s'entraîner à tirer à la lyonnaise, après une prise d'élan et une fois la boule lancée, les enfants doivent courir inscrire leur score et ramener la boule à leur coéquipier. La sortie USEP au boulodrome



d'Amions s'est déroulée le 7 décembre avec les classes de Pommiers et St Julien d'Oddes. Au programme challenge boules lyonnaises et pique-nique. Cette sortie a été financée par le sou des écoles.



GENEROSITE : Chaque élève a rempli une boîte à chaussures avec un jeu, une friandise, un livre... un petit mot gentil et tout son cœur pour l'offrir aux plus démunis.



FIN D'ANNEE : décoration du sapin, du village, et du tableau de la maîtresse !

FOCUS sur l'organisation de la classe des CE2

La classe « flexible » avec des ballons, coussins, tapis, galettes d'assise, coin regroupement, îlot de travail en groupe, petite table en arc de cercle.



Maîtresse Ornelle :

« Il s'agit de permettre aux élèves d'avoir une plus grande liberté de mouvement

dans la classe (les cartables restent dans le couloir) et l'opportunité de tester différentes places quotidiennement avec aussi différents types d'assise afin de rendre l'apprentissage plus agréable et plus motivant.

Il est laissé aussi une plus grande liberté de mouvement aux élèves qui sont souvent amenés à changer de place, travailler dans différentes configurations : en groupe, seul, en binôme...



L'objectif est pluriel : offrir aux élèves un espace de classe agréable et motivant, permettre d'être plus souvent actif et donc de remobiliser régulièrement leur attention, laisser une plus grande part à l'autonomie et au choix.

Nous travaillons aussi beaucoup sous forme d'ateliers afin d'avoir un apprentissage plus efficace car adressé à de plus petits groupes d'élèves. Enfin, le cœur du projet est de permettre à l'élève de devenir maître de ses apprentissages par une prise en charge plus autonome de son savoir, apprendre à se situer dans ses acquis grâce à des évaluations individualisées, respectant le rythme de chacun. Tout ceci en prenant soin de garder de précieux moments collectifs pour faire vivre le groupe classe. »



Recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement en mairie c'est obligatoire dès 16 ans.

Il suffit pour le jeune de se présenter en mairie (de n'importe lequel de ses représentants légaux) avec son livret de famille, sa carte d'identité et le justificatif de domicile de son représentant légal.

L'agent de mairie l'inscrit alors sur un fichier de recensement et lui remet, une fois signée par le Maire, une attestation.

Il faut ensuite que le jeune s'inscrive dans l'espace jeune du site majdc.fr pour pouvoir recevoir sa convocation à sa journée d'appel à la défense et à la citoyenneté.

Service National Universel

Le service national universel (SNU) se déploie, avec comme objectif, dans la Loire comme au niveau national, de répondre au désir d'engagement de jeunes volontaires de 15 à 17 ans.

Entre 2020 et 2021, c'est 314 ligériens qui ont participé.

Les objectifs :

- transmission d'un socle républicain
- renforcement de la cohésion nationale
- développement d'une culture de l'engagement
- accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 3 phases pour les volontaires :

- séjour de cohésion dans un autre département
- mission d'intérêt général de 12 jours à près de chez eux, dans l'année qui suit leur participation au séjour de cohésion ;
- un engagement facultatif, à plus long terme, tel que:
 - o le Service civique,
 - o la Réserve civique,
 - o les réserves des armées de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale,
 - o les jeunes Sapeurs-pompiers,
 - o le corps européen de solidarité,
 - o le volontariat à l'international,
 - o l'engagement associatif, etc.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général, le volontaire SNU participe, sous la responsabilité d'un tuteur, aux activités de la structure d'accueil ; il joue un rôle actif, sans pallier un manque de personnel, ni tenir un simple rôle d'observation.

A terme le SNU devrait remplacer la journée d'appel à la défense et à la citoyenneté.



Demande de carte d'identité

Dans tous les cas, prendre rdv en mairie de Balbigny au 04 77 28 14 12. Les mineurs doivent être accompagnés du responsable légal

- Pré-demande en ligne sur ANTS ou formulaire cartonné disponible en mairie
- 1 photo d'identité format pièce officielle de moins de 6 mois (sans lunettes, sans grosses boucles d'oreilles, visage dégagé, photo non découpée)
- Carte d'identité (même expirée) en cas de renouvellement ou pour une première demande de passeport
- Justificatif de domicile de moins de 1 an (facture eau, edf, téléphone ou impôts).
Si vous êtes hébergé : justificatif au nom de votre hébergeant de moins de 1 an, sa carte d'identité et attestation d'hébergement (hébergement > 3 mois)
- Passeport (même expiré) en cas de renouvellement

1ère demande ou carte d'identité expirée depuis plus de 2 ans

- 1 acte intégral de naissance de moins de 3 mois (avec filiation complète)

Perte, vol

- 1 acte intégral de naissance de moins de 3 mois (avec filiation complète)
- 1 déclaration de perte ou de vol
- 1 timbre fiscal de 25 €

Changement de situation

- Pour apposer nom marital : un acte de mariage de moins de 3 mois
- Pour apposer la mention veuf(ve) : un acte intégral de décès de moins de 3 mois
- Pour avoir 2 adresses pour les mineurs en cas de divorce ou de séparation: le jugement de divorce attestant la garde alternée ou attestation signée des 2 parents indiquant que l'enfant vit en alternance chez les parents avec les cartes d'identités des parents et les justificatifs de domicile des 2 adresses.
- Pour conserver le nom marital : fournir l'acte de divorce ou une autorisation de votre ex-conjoint qui vous autorise à garder son nom avec la copie recto/verso de sa carte d'identité. Le nom marital apparaîtra en nom d'usage.
- En cas de mise sous tutelle ou de placement, fournir les papiers attestant le tutorat ou le jugement de placement. Si les parents ont encore des droits sur l'enfant placé, fournir une attestation écrite de l'un des parents avec la copie recto verso de sa carte d'identité

Renouvellement avant terme de la carte d'identité pour voyage (cas des cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures)

- Justificatif du voyage à l'étranger

passeport

- Mêmes pièces
- Timbre fiscal :
 - 86 € pour un majeur,
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et plus,
 - 17 € pour les moins de 15 ans

Numéros utiles des services à proximité

Urgences (Police, Pompiers, Samu)		112
Enfant maltraité		119
Enfant Disparu		116 000
Secours aux sans-abris		115
Centre anti-poison		04 72 11 69 11
SOS Médecin 24H/24		3624
Hôpital de Roanne		04 77 44 30 00
Violence conjugale		3919
Médecins	Dr DODEL Wilfrid	04 77 64 60 58
	Dr BONNET Dominique	04 77 64 06 79
Dentiste	Dr DOICH Georges	04 77 64 60 00
Infirmier		04 77 64 60 71
Pharmacie		04 77 64 61 03
Ostéopathe	Mme ROCHE Victoria	06 98 95 15 29
Services à la personne ADMR		04 77 64 69 39
Services à la personne DESTIA		04 57 93 92 89
Taxi	centre ambulancier	04 77 71 01 55
Assistante sociale	Mme YVRARD Sylvie	04.77.23.24.59
Permanence architecte	M JAMBRESIC Philippe	04 77 78 39 94
Communauté de commune de Forez Est		04 77 28 29 30
Service déchets		04 77 28 29 38
Déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul		09 71 00 49 86
Office de tourisme		04 77 28 67 70
Carte identité et passeport		04 77 28 14 12
Dépannage réseau électrique		09 72 67 50 42
Service des eaux	Urgences	04 69 66 35 09
	Renseignements	04 69 66 35 00
Allô Escroquerie		116 006

Cyber Sécurité

Vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance ? Un service en ligne est à votre disposition : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic/accueil>

Ce service est gratuit et délivré exclusivement en ligne au travers de notre plateforme. L'outil d'assistance en ligne va vous permettre de réaliser le diagnostic de votre problème et d'appliquer des conseils adaptés pour y remédier. Il vous sera également possible, si besoin, de solliciter l'aide d'un professionnel de proximité référencé par notre dispositif. Cette prestation est susceptible d'être facturée par le professionnel qui vous assistera.

Vous souhaitez signaler une escroquerie en ligne ou un contenu illicite sur Internet (pédophilie, terrorisme, incitation à la haine ou à commettre un crime ou délit, trafics illégaux...)?

Rendez-vous sur la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

Vous souhaitez déposer plainte ?

Rendez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez, ou adressez votre plainte par écrit au procureur de la République du tribunal judiciaire de votre domicile.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez être accompagné gratuitement dans votre dépôt de plainte par l'association France Victimes qui opère le numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice : 116 006 (appel et service gratuits, ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h).

Vous souhaitez échanger avec un Gendarme :

La brigade numérique de la Gendarmerie nationale peut également vous apporter une assistance en ligne 24h/24 dans vos démarches :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/magendarmerie.fr?lang=fr>

Gendarmerie : Application Panneau Pocket

La brigade de Gendarmerie Nationale de BALBIGNY renforce ses liens avec les citoyens grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Faisant suite au partenariat national conclu le 17 février 2021 entre PanneauPocket, la Gendarmerie Nationale et l'AMRF, la brigade de BALBIGNY s'équipe à son tour de l'application mobile PanneauPocket.

Cette action vise à renforcer la sécurité des habitants des territoires ruraux grâce à la diffusion de messages d'information et de prévention de la délinquance, ainsi que des conseils pour limiter les risques d'atteintes aux personnes et aux biens.

Ces messages seront accessibles en temps réel sur tous les supports digitaux des administrés :

- Téléphones et tablettes en téléchargeant gratuitement et anonymement l'application PanneauPocket
- Ordinateur en se connectant au site www.app.panneaupocket.com

Chaque citoyen pourra également partager et rediffuser très facilement les informations des gendarmes à ses proches ou ses contacts. C'est ainsi que PanneauPocket permet de renforcer les liens entre habitants.

Cette synergie entre les forces de sécurité et une entreprise française n°1 en France sur son secteur, œuvrant depuis sa création pour aider les territoires ruraux permettra de sensibiliser un maximum de citoyens et ainsi, d'augmenter l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Contacts presse :

- Contact Gendarmerie : 04/77/28/10/36
- Contact PanneauPocket : 09 71 29 27 43
communication@panneaupocket.com

L'INFORMATION DE LA GENDARMERIE COB DE BALBIGNY EN DIRECT SUR PANNEAUPOCKET



Les alertes (cambriolages, faux démarchages...), les informations (rappel des bonnes pratiques, coordonnées des brigades...), l'actualité (opérations sérénité, opérations tranquillité vacances...) de la gendarmerie sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez la **Gendarmerie COB de Balbigny** ou le code postal **42510** et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com



BONNE UTILISATION !



Les bébés STARS de 2021



Lysa
Meseguer
Vedri
18 février



Violette
Valla
15 mars



Maylone
Barlaud
Vial
28 juillet



Léana
Bruyère
04 août



Mayleen
Brethonnier
02 octobre



Léa
Seive
05
octobre

Alba
Seon
28
octobre



Mariage



Une seule cérémonie de mariage a été célébrée en 2021.

Guillaume Pluchot et Marie Mirabel se sont unis par une belle journée d'hiver...

... le 31 décembre.

Notre trio de centenaires



Mme Martial
le 10 mars



Mme Berthuel le
21 février



Mme Massard le
09 novembre

A bientôt !

Bienvenu !



Au revoir à ...



18/01 CHAZELLE Marie-Reine

01/03 VIAL Maurice

24/05 PRAJOUX Eugénie

12/06 BARLERIN Marie Françoise

26/08 BARD Julien

26/07 DEBIT Georges

22/09 BOURQUARDEZ Andrée

08/10 ORSOLINI Marcel

31/10 FEDIX Jean

25/11 CHARRET Jean

15/12 PUISSANT Marinette

Environnement

Ambroisie



L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant les parcelles agricoles, les chantiers, les bords des routes et de cours d'eau. Elle est nocive pour la santé (rhinite, conjonctivites, trachéite, urticaire, eczéma, asthme) et représente une menace pour l'agriculture (perte de rendement, charges supplémentaires de désherbage, actions à long terme compte tenu de la durée de vie des graines en terre...)

La graine de l'ambroisie n'est pas comme la plupart des autres graines. Elle est beaucoup plus grosse et par conséquent n'est pas semée par le vent, mais par portage, c'est-à-dire par le déplacement des engins de terrassement

qui essaient lors des travaux collectifs ou individuels.

C'est pourquoi, en cas d'apport d'une terre nouvelle sur un terrain, il faut être particulièrement vigilant, et arracher tous les plants et les détruire. L'an dernier, nous avons détruit sur le territoire de la commune des plants d'Ambroisie en Mai, Juin et en Août.

Pensez à vos enfants, à vous et à vos voisins !

En 2022, une formation gratuite pour reconnaître cette plante et la détruire vous sera proposée.

Ses **feuilles** sont vertes des deux côtés, minces, découpées

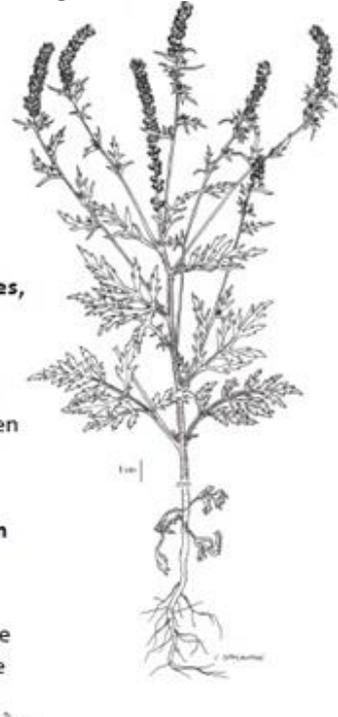


Ses **tiges** sont dressées, sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées, rougeâtres

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et sont regroupées en épis dressés

Sa **hauteur** varie de 0,20 m à 2,00 m

Les **graines** mesurent entre 3 et 6 mm et possèdent de petites épines.



Fleurissement

Le village et les Gildariens étaient invités à concourir au fleurissement 2021 des MONTAGNES DU MATIN. Les différentes catégories du concours :

- Cour ou jardin (pour les habitants)
- Fermes en activité ou anciennes
- Jardins fleuris Potager
- Tourisme



Le village a obtenu pour sa division (-de 600 habitants) une note encourageante note de 12,13.

Dans la catégorie Jardins fleuris, Potagers, Mme Nathalie GRIFFON a obtenu la note de 14,22 ! Un grand bravo pour cette distinction ! Dans la catégorie Tourisme, le monastère a été cité avec félicitations.

Nous espérons pour l'année 2022 avoir plus de Gildariens engagés dans ce concours. Engageons-nous pour la beauté de notre village accueillant et coloré.



Le 5 mars 2022 se déroulait la journée « Ensemble Nettoyons la Nature » en parallèle avec l'opération « Loire Propre ». L'objectif commun était de ramasser les déchets, notamment sur les bords de Loire, la CCFE fournissant le matériel nécessaire et le goûter.

Parmi les communes participantes à cette action, Saint-Jodard a été le théâtre de l'implication des élèves des classes de CP, CE1 et CE2 de notre RPI, dès le vendredi 4 mars après-midi. Accompagnés par leurs professeurs des écoles, par Arnaud Cheylus, conseiller municipal, et par M Jonathan FELIX, ils se sont rendus jusqu'au pont de la Vourdiat pour effectuer leur ramassage. Cette journée était l'occasion de sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement et au tri des déchets. L'après-midi s'est terminé par un goûter bien mérité.



Un grand Merci !



Cette journée s'inscrivait dans le cadre d'une **Démarche Educative** au long court, entreprise par l'équipe pédagogique du RPI afin de sensibiliser de manière ludique et efficace les élèves au **Développement Durable**. Un challenge au bénéfice d'enfants du TOGO et des ateliers sont mis en place pour illustrer le trio de comportements gagnants pour une consommation plus responsable :

- **Réduire** nos déchets,
- **Réutiliser** nos objets pour allonger leur durée de vie autant que possible,
- Bien trier nos déchets pour qu'ils soient **Recyclés** en nouvelles ressources

Un Label E3D viendra à n'en pas douter récompenser cet engagement de l'équipe enseignante du RPI. Rendez-vous en fin d'année scolaire !



Communication



Depuis son lancement, en mars 2021, l'application illiwap nous a permis de répondre à une attente de la part des habitants du territoire. Vous pourrez prendre connaissance d'informations locales, urgentes, brèves et utiles, que nous mettons à votre disposition à chaque fois que nous l'estimons nécessaire.

Le succès de ce mode d'informations est au rendez-vous puisque vous êtes plus de 150 à suivre la commune de Saint-Jodard et nous vous en remercions.

En 2022, notre offre de service s'enrichit. Vous avez désormais l'opportunité de nous remonter des informations pour :

- signaler des évènements locaux directement par l'application onglet « participer » puis « signalement » (comme des poteaux cassés ou des fossés bouchés, des incidents, etc..)
- répondre à un sondage pour donner votre avis sur un sujet, ou apporter votre contribution (ex : volontariat pour la tenue des bureaux de vote),
- faire des suggestions, ou des commentaires, en utilisant la boîte à idées



Le Gildarien

Depuis 2 ans maintenant, plusieurs fois dans l'année, en fonction de l'actualité communale, cette publication est distribuée à tous les Gildariens. Présentée sous forme d'articles courts, elle vous informe des événements et informations sur la commune.

Nous souhaitons que tous les Gildariens aient accès au même niveau d'informations, c'est pourquoi nous tenons à maintenir un "support papier". Ces bulletins sont aussi mis à disposition sur le site de la commune dans leur version digitale.

N'hésitez pas à les consulter!

Les associations de la commune

Les anciens combattants : 04 77 63 41 30

Chasse communale : 06 67 25 18 03

Club de l'amitié : 04 77 63 42 46

Comité des fêtes : 06 89 79 52 59

Les gildariens de la table ronde (jeunes) : contacter la mairie

Jumelage

Vivre à Saint Jod'Art : 06 31 36 69 09

Après deux années riches en émotions mais pauvres de contact, les associations ont pu reprendre petit à petit leurs activités.

Bilan des évènements festifs de 2021

Fête patronale le 03 et 04 juillet

Une fête retrouvée sous le signe de la joie de vivre et du partage, bon nombre de Gildariens et d'habitants des alentours se sont réunis pour partager un grand moment de convivialité.

Un repas, un bal en plein air avec orchestre « rock and retro » et une fête foraine pour le programme du samedi. Autant de monde sur la place du village, et si tard dans la nuit, cela ne s'était pas vu depuis trop longtemps !

Le dimanche, pour le vide grenier, une belle affluence en début de matinée, puis la pluie s'est chargée de faire fuir acheteurs et vendeurs. Le stand de restauration « Roxane's food truck », ô combien alléchant, n'a pu les retenir.

Fête du parc le 18 septembre

La municipalité, associée avec le comité des fêtes, a organisé une journée de détente à l'occasion de l'inauguration des aménagements du bourg.

Cette manifestation s'est déroulée dans le parc (théâtre, discours, remise de bouquet à Mme Berthuel, buffet, balade en calèche, jeux en bois, structure gonflable, mini-golf, exposition de véhicules, danse folklorique, visite guidée, repas partagé).



La pluie en fin de soirée a empêché de tirer le feu d'artifice prévu. Ce n'est que partie remise !

Focus sur la nouvelle association Vivre à St Jod'Art



Une nouvelle association voit le jour : Vivre à saint Jod'art. Créée dans la foulée de l'ouverture du musée relatant l'histoire du site du séminaire, elle se donne comme objectif de développer des activités culturelles, artistiques, éducatives. Elle a vocation d'organiser, d'animer et de promouvoir tous types d'évènements.

Le bureau constitué est le suivant :

- président : Gilbert Chazelle
- secrétaire : Josiane Bernard
- trésorier : Bernadette Guyot

Pour tout contact, s'adresser à la Mairie de Saint-Jodard, siège de l'association, à l'un des membres du bureau ou par mail

vivreastjod.art@gmail.com

Venez les rejoindre !



Evènements 2022



JANVIER

- 11: Réunion Club des jeunes
- 13: Après-midi jeu Club de l'amitié
- 27 Assemblée générale Club de l'amitié
- 30 Fête de la Saint-Gildas Paroisse



FEVRIER

- 10 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 19 Carnaval Comité des fêtes
- 24 Après-midi jeu Club de l'amitié



MARS

- 01^{er} Réunion Club des jeunes
- 08 Réunion Vivre à Saint Jod'art
- 20 Thé dansant Comité des fêtes
- 24 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 25 Bol de riz de la Paroisse
- 29 Rando Vivre à St Jod'Art



AVRIL

- 07 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 16 Théâtre : comédie « Picrate les thermes » troupe de Lay Comité des fêtes
- 21 Après-midi jeu Club de l'amitié



MAI

- 01 Vide grenier
- 05 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 08 commémoration Anciens Combattants
- 10 Visite guidée du village pour 3^{ème} âge Vivre à Saint Jod'art
- 19 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 21 Visite guidée du village d'Ambierle Vivre à Saint Jod'art



JUIN

- 02 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 11 à 14h visite guidée tout public Vivre à Saint Jod'Art
- 16 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 30 Après-midi jeu et clôture Club de l'amitié



JUILLET

- 2 et 3 Bal dansant, fête foraine et vide grenier Comité des fêtes
- 2 et 3 Animation gratuite pour les enfants : remailler l'histoire de notre village Vivre à Saint Jod'art
- 22 à 10h visite du village de st Jodard Vivre à Saint Jod'art



AOÛT-SEPTEMBRE

- 19 août à 10h visite guidée tout public Vivre à Saint Jod'Art
- 27 août concours pétanque chasse communale
- 1^{er} Après-midi jeu Club de l'amitié
- 15 Sortie grenouille Club de l'amitié
- 29 Après-midi jeu Club de l'amitié



Pas de date définie

- Projection d'un film "Mémoire de Loire" Vivre à Saint Jod'art
- Théâtre Comité des fêtes



OCTOBRE

- 13 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 27 Après-midi jeu Club de l'amitié



NOVEMBRE

- 10 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 11 commémoration Ancien Combattants
- 24 Après-midi jeu Club de l'amitié



DECEMBRE

- 5 commémoration Anciens Combattants
- 8 Après-midi jeu Club de l'amitié
- 18 Repas de Noël Club de l'amitié

Vie locale

Entreprises Agricoles

GAEC Aubrac (Berry Emeric, Berry Anne-Marie)
GAEC Ferme du Plateau (Durel Philippe, Durel Claude, Durel Adrien, Durel Clément)
GAEC Fessieux (Auvolat Jean-François, Vassoille Frédéric, Vassoille Ludovic)
SEIVE Frédéric

Assistantes Maternelles

Bernadette Labe 04 77 63 44 01
Fanélie Scholz 06 75 50 65 54

Artisans & Métiers d'art

Bernard Mathieu Cours de sculpture 04 77 63 48 70
Le placard à remèdes (Schiavone Laura) Création de bijoux Leplacardaremedesdelaura@gmail.com
Moreno Loïs Photographie 06 87 87 16 61
Pimpante panoplie (Thivent Amandine) Création de vêtements pour enfants 06 29 50 93 84

BTP

AB Bâtiment (B. Aurélien) Maçonnerie 06 48 89 72 44
Pichon Sébastien Charpenterie 07 86 87 98 62

Métiers de la filière alimentation

SAS Berry (Berry Christian et Emeric) Commerce de Bovins
Cheylus Arnaud Pâtisserie 06 72 00 74 90
Chez Julia (Lopez Aziza) Epicerie 04 69 34 65 23

Métiers de Services

Accueil St Louis Marie Grignon de Montfort Ressourcerie 06 88 98 33 48
Azevedo Francia Vente de chaussettes 06 80 24 26 31
My Concept Van (Brethonnier Anthony) Aménagement de van 06 15 24 86 47
CAB CAR (Honoré Philippe) Transport de voyageurs 09 67 29 79 18
Cordova Ribeiro Berger Aïda Coaching personnel et professionnel 06 72 65 06 88
Les coiffures de Mélodie (Chevignon Mélodie) Coiffure à domicile 06 42 92 43 14
Transports Granier (Granier Nicolas) Transport d'aliments pour bétail 06 13 20 10 23

Hébergements

Ferme du Plateau Durel Philippe Chambres d'hôtes 04 77 63 45 34
L'étab Gîte de groupe et salle de réception 06 74 83 00 32

Education

Institut Alliance Plantatio Formation de professeur des écoles catholiques 06 29 37 24 77

Les outils d'antan



Rarement utilisés de nos jours en dehors de quelques fêtes rurales, deux outils ont largement contribué à la confection de nos charpentes :



La scie des scieurs de long : Elle se compose d'une grande lame insérée dans un cadre d'environ 1.65 m sur 0.80 m. Cette lame peut être déplacée dans le cadre de la scie en fonction de la largeur de la pièce de charpente souhaitée. Une fois les troncs débités au seyton, ils sont installés sur un chevalet ou une « chèvre » pour être découpés dans le sens du fil du bois. La particularité de cette lame est d'avoir les dents triangulaires orientées vers le bas, la coupe ne pouvant s'effectuer que dans la descente de la scie... Sur la photo, l'homme à cheval sur le tronc (*le tirant*) remonte la scie et celui qui est installé au-dessous (*le renâr*) imprime le mouvement de la scie vers le bas, entraînant le sciage. Ils doivent suer sang et eau pour manœuvrer cet outil d'environ 8.5 kg... d'autant plus que celui qui est en dessous doit affronter la chute d'une partie de la sciure en provenance de la coupe, l'obligeant à se couvrir abondamment la tête et le corps.

Le « seyton » ou « scie à deux manches » ou plus communément « passe-partout » de 1.40 m à 1.75 m de long, avec des dents triangulaires au nombre de 60 à 75 sur une lame de 10 cm de large. La partie dentée de la lame décrit souvent un léger arc de cercle pour donner davantage de « mordant » à la lame et ainsi une capacité de coupe plus importante. Le seyton sert à couper les arbres à la base et à débiter ensuite le tronc et les grosses branches. La lame travaille en travers du fil du bois.



Nos charpentes naissent ainsi avant l'arrivée de l'électricité et de la tronçonneuse thermique. C'était autrefois !!!

Article de M Chazelle Gilbert auteur du livre « l'Eglise à Saint Jodard, Histoire et Patrimoine »



Lexique des abréviations

CCFE/ Communauté de Communes
Forez-Est

CCID/ Commission Communale des
Impôts Directs

CLECT/ Commission Locale d'Évaluation
des Charges Transférées

EHPAD/ Établissement d'Hébergement
pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI/ Établissement Public de
Coopération Intercommunale

EPORA / Établissement Public foncier de
l'Ouest Rhône-Alpes

GEMAPI/ Gestion des Milieux Aquatiques
et la Prévention des Inondations

PMR/ Personnes à Mobilité Réduite

PLU(i)/ Plan Local d'Urbanisme
(intercommunal)

NOTRe/ Nouvelle Organisation
Territoriale de la République

RPI/ Regroupement Pédagogique
Intercommunal

SAGE/ Service d'Aide à la Gestion des
Energies

SCOT/ Schéma de Cohérence Territorial

SIEL/ Syndicat Intercommunal des
Energies de la Loire

THD / Très Haut Débit

TIC/ Technologie de l'Information et de
la Communication

ZAIN / Zone d'Activités d'Intérêt National